

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ORGANISATION JUDICIAIRE  
ET D'AUTRES LOIS RELATIVEMENT AUX JUGES — Entrée en vigueur**

TR-005-2018

Enregistré auprès du registraire des règlements

2018-07-04

En vertu de l'article 8 de la *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire et d'autres lois relativement aux juges*, L.Nun. 2000, ch. 3, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend l'arrêté suivant :

1. Les articles 1 à 3 et 5 à 7 entrent en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire et d'autres lois relativement aux juges, 2018*, soit le projet de loi n° 6 présenté à la deuxième session de la cinquième Assemblée législative.

---

---

PUBLIÉ PAR  
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT  
©2018 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

---

---